



Rapport d'activité **2024**

de l'équipe pluridisciplinaire

Sommaire

PAGE 04

Editorial



PAGE 06

Refonte du site internet et changement du logiciel métier

La refonte en juin 2024 de notre site internet et le changement de notre logiciel métier padoa ont été pensés pour s'adapter aux exigences de la certification Afnor SPEC 2217. Le site internet de l'ASTE concentre désormais toutes les informations utiles à la fois aux employeurs, aux salariés, aux instances représentatives du personnel des adhérents, aux partenaires et aux collaborateurs.

PAGE 12

2024 : à chacun son espace dédié pour informer et accompagner les employeurs et leurs salariés

Notre nouveau site internet est également la passerelle depuis juin 2024 vers le nouvel espace employeur et le nouvel espace salarié sécurisés, auxquels tous nos adhérents ont accès.



3

PAGE 36

2024 : l'ASTE poursuit ses sensibilisations collectives auprès de ses employeurs et de leurs salariés sur des thématiques nationales

Que ce soit dans le cadre du projet de service 2022-2026, d'événements collectifs ou des CPOM, nos professionnels se sont investis dans ces projets collectifs et structurants.



L'année 2024 a été marquée par des évolutions majeures et des projets structurants pour l'ASTE. Plus que jamais, nous avons poursuivi nos engagements en matière de qualité, d'efficacité et d'innovation afin de répondre aux exigences réglementaires et aux attentes de nos adhérents et de leurs salariés.



Editorial

Chers adhérents et partenaires,

Parmi les temps forts de cette année, la préparation à la certification AFNOR SPEC 2217 a mobilisé l'ensemble des équipes. Cette certification, désormais obligatoire pour tous les SPSTI, a exigé la mise à jour rigoureuse de nos procédures et modes opératoires existants et a créé de nouveaux documents. Nous sommes aujourd'hui dans la dernière ligne droite, avec un travail approfondi pour garantir notre conformité et renforcer la qualité de nos prestations.

Autre étape clé de 2024 : le déploiement de notre nouvel outil métier, opérationnel depuis le 18 juin. Après une réflexion approfondie, la direction et ses instances ont choisi l'outil padoa pour ses capacités à répondre aux exigences de la certification, aux besoins de nos adhérents et à offrir des outils de pilotage fiables. Cet investissement stratégique vise à améliorer l'efficacité de notre service et l'expérience de tous les utilisateurs.

Dans cette dynamique d'amélioration continue, notre site internet a été entièrement repensé. Plus ergonomique et fonctionnel, il permet désormais un accès simplifié à toutes les informations essentielles. Ce travail de refonte s'inscrit également dans le cadre de la certification, garantissant une meilleure communication et accessibilité pour nos adhérents et leurs salariés.

Fidèles à notre engagement d'ouverture et de proximité, nous avons également accueilli nos adhérents et les entreprises essonniennes dans le cadre d'une journée portes ouvertes. Ces rencontres ont été l'occasion de faire découvrir notamment les actions mises en œuvre dans le cadre de notre projet de service, qui s'est poursuivi tout au long de l'année avec dix actions concrètes déployées au profit des adhérents et de leurs salariés.

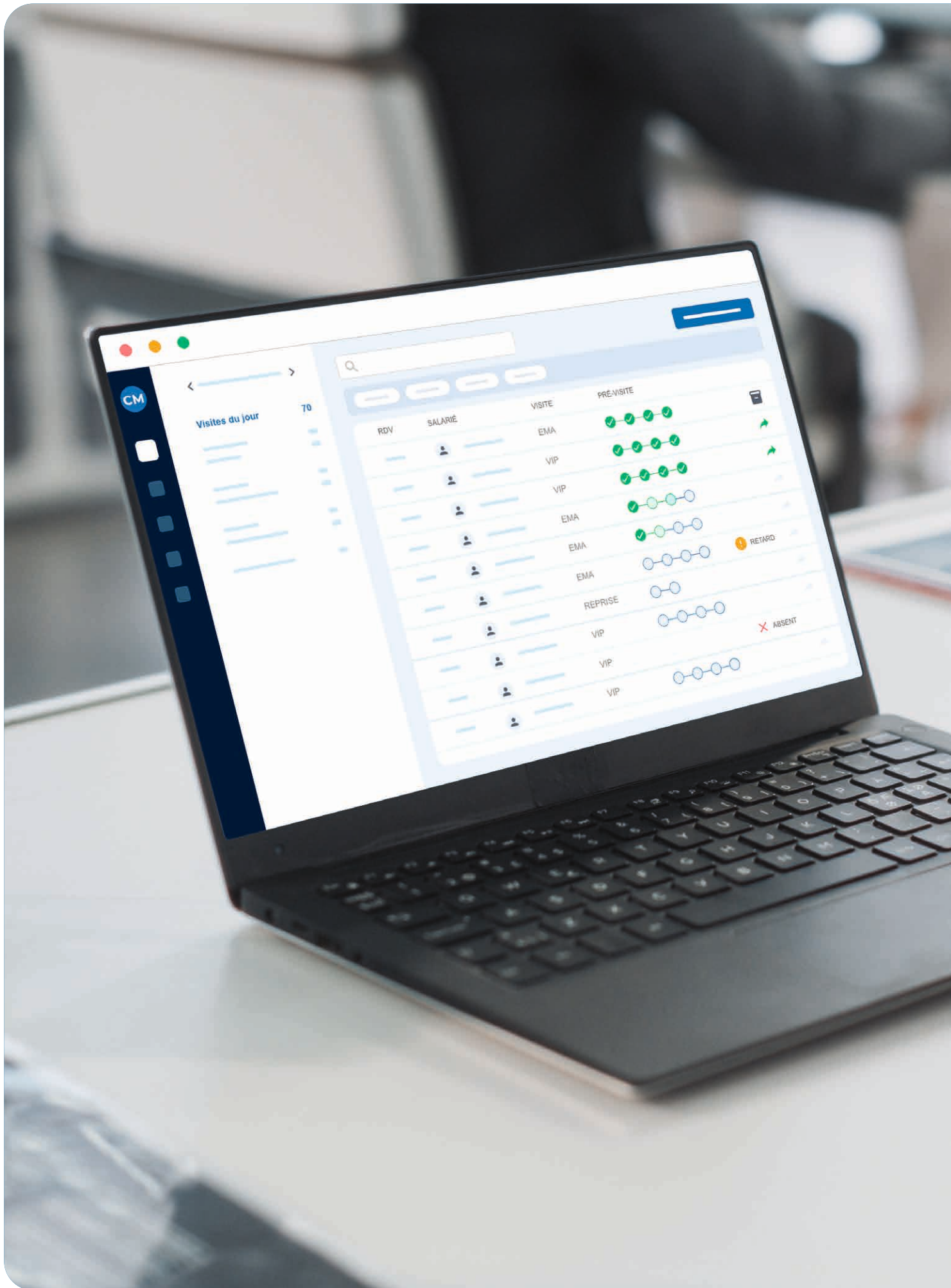
Ces avancées n'auraient pu voir le jour sans l'implication et le professionnalisme de nos équipes.

Équipe que nous peinons toujours à compléter au regard de la pénurie de médecins du travail qui ne cesse de s'amplifier. Le manque de temps médical a eu un impact sur notre capacité à réaliser les visites dans les délais réglementaires sur plusieurs de nos centres médicaux, et ce, malgré la mobilisation des professionnels de santé déjà en poste.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères à l'ensemble des collaborateurs, aux instances ainsi qu'à nos adhérents pour leur confiance et leur engagement à nos côtés. Ensemble, nous poursuivons notre mission avec ambition et détermination pour construire un service toujours plus performant et adapté aux enjeux de demain.


Président


Directeur général





Refonte du site internet et changement du logiciel métier



La refonte en juin 2024 de notre site internet et le changement de notre logiciel métier padoa ont été pensés pour s'adapter aux exigences de la certification Afnor SPEC 2217. Le site internet de l'ASTE concentre désormais toutes les informations utiles à la fois aux employeurs, aux salariés, aux instances représentatives du personnel des adhérents, aux partenaires et aux collaborateurs. En 2024, ce sont 125 341 utilisateurs qui ont pu le visiter.

Il décrit nos différentes offres de service et leurs tarifications, avec un simulateur de cotisation et un parcours d'adhésion guidé 100 % dématérialisé et connecté à notre logiciel métier.

Ces deux projets importants ont nécessité un déploiement maîtrisé avec toutes les équipes de l'ASTE qui se sont mobilisées.

2024 en chiffres



Nos adhérents

7 455

adhérents



1 105

intérimaires suivis

91 080

salariés suivis
(sans les intérimaires)

7 455

adhérents répartis comme suit
par catégorie d'entreprise :



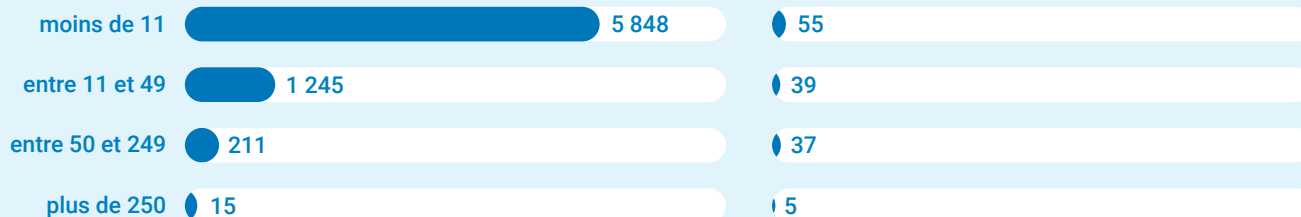
7 319

entreprises privées

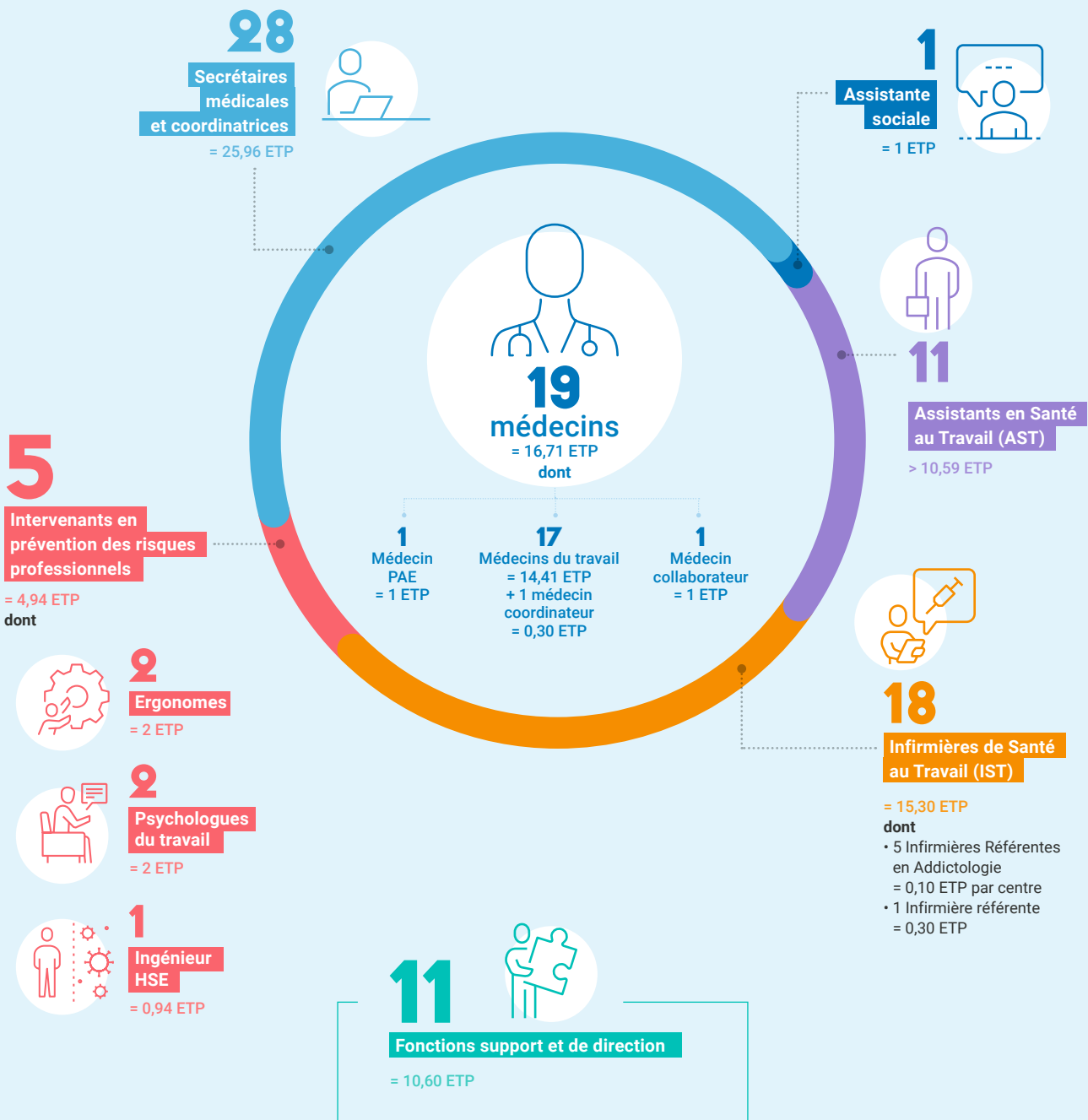


136

entreprises publiques



Nos ressources : 93 personnes au 31/12/24 pour 85,1 ETP



Nos équipes embarquées pour la transition vers le logiciel métier padoa

Padoa répond à la certification ISO 270001 pour la sécurité des données.
Le projet dédié à son déploiement s'est étendu de janvier à juin 2024 impliquant tout notre personnel durant 6 mois.

Un planning de déploiement maîtrisé



Reprise des données et paramétrages

6 réunions du Comité de pilotage avec 8 référents métier, la direction et la référente informatique





2025, en route pour la certification

L'ASTE a poursuivi sa démarche qualité tout au long de l'année 2024, avec pour objectif la certification Afnor Spec 2217 réglementairement obligatoire au plus tard en mai 2025.

Afin d'harmoniser et d'améliorer continuellement nos services, plusieurs thématiques de fond ont été travaillées par le comité de pilotage qualité et les groupes de travail composés de collaborateurs volontaires, notamment :

- **La gestion des absences des professionnels de santé** : afin d'assurer la continuité de service dans les meilleures conditions.
- **Le recueil de la satisfaction** : pour évaluer la qualité du service rendu et s'en servir pour définir des actions prioritaires.

- **La gestion des réclamations** : de leur recueil à leur traitement, pour la mise en place d'actions correctives si nécessaire.
- **La communication** à destination de toutes les parties prenantes, employeurs, salariés, instances représentatives du personnel, partenaires, etc. avec la refonte du site internet de l'ASTE et le changement de notre logiciel métier.
- **la mise à jour des modes opératoires** pour les adapter aux nouvelles organisations internes avec le changement de logiciel métier.



2024 en chiffres



8

réunions du comité de pilotage qualité



41

procédures et modes opératoires rédigés, validés et diffusés



70%

des critères qualité exigés par le référentiel Afnor SPEC 2217 atteints au 31/12/24





2024 : à chacun son espace dédié pour informer et accompagner les employeurs et leurs salariés



Notre nouveau site internet est également la passerelle depuis juin 2024 vers le nouvel espace employeur et le nouvel espace salarié sécurisés, auxquels tous nos adhérents ont accès. Ces espaces sont gérés par notre nouveau logiciel métier ; une complémentarité au service de tous.

Ce nouvel espace adhérent est plus simple d'utilisation, tout en étant plus sécurisé



Les convocations aux visites

Plus besoin de faire des demandes de rendez-vous ! (sauf pour les visites de reprise et les visites à la demande de l'employeur).

Les convocations aux visites à l'embauche et périodiques sont générées par notre service dès qu'un adhérent déclare un salarié et en fonction de la date indiquée sur sa dernière fiche de visite. Les adhérents reçoivent ces convocations dans leur espace adhérent et sont prévenus par mail.



L'adhérent gère ses effectifs facilement

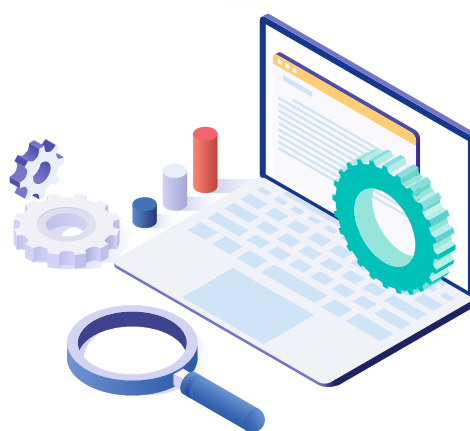
L'adhérent :

- Ajoute ses salariés en masse avec un fichier Excel ou retire un salarié rapidement
- Déclare leur suivi réglementaire
- Ajoute ou modifie les e-mails de ses salariés
- Télécharge la liste de ses salariés avec les dates des dernières visites
- Demande en ligne seulement les visites de reprise et les visites à la demande de l'employeur
- L'adhérent doit annuler une visite au moins 48 heures avant si son salarié ne peut s'y rendre.



> **L'adhérent peut ajouter des profils différents pour gérer son espace**

L'adhérent choisit les droits d'accès pour déléguer à d'autres utilisateurs (pour gérer la facturation, les convocations, la prévention...).



> **L'adhérent pilote le compte de son entreprise**

L'adhérent :

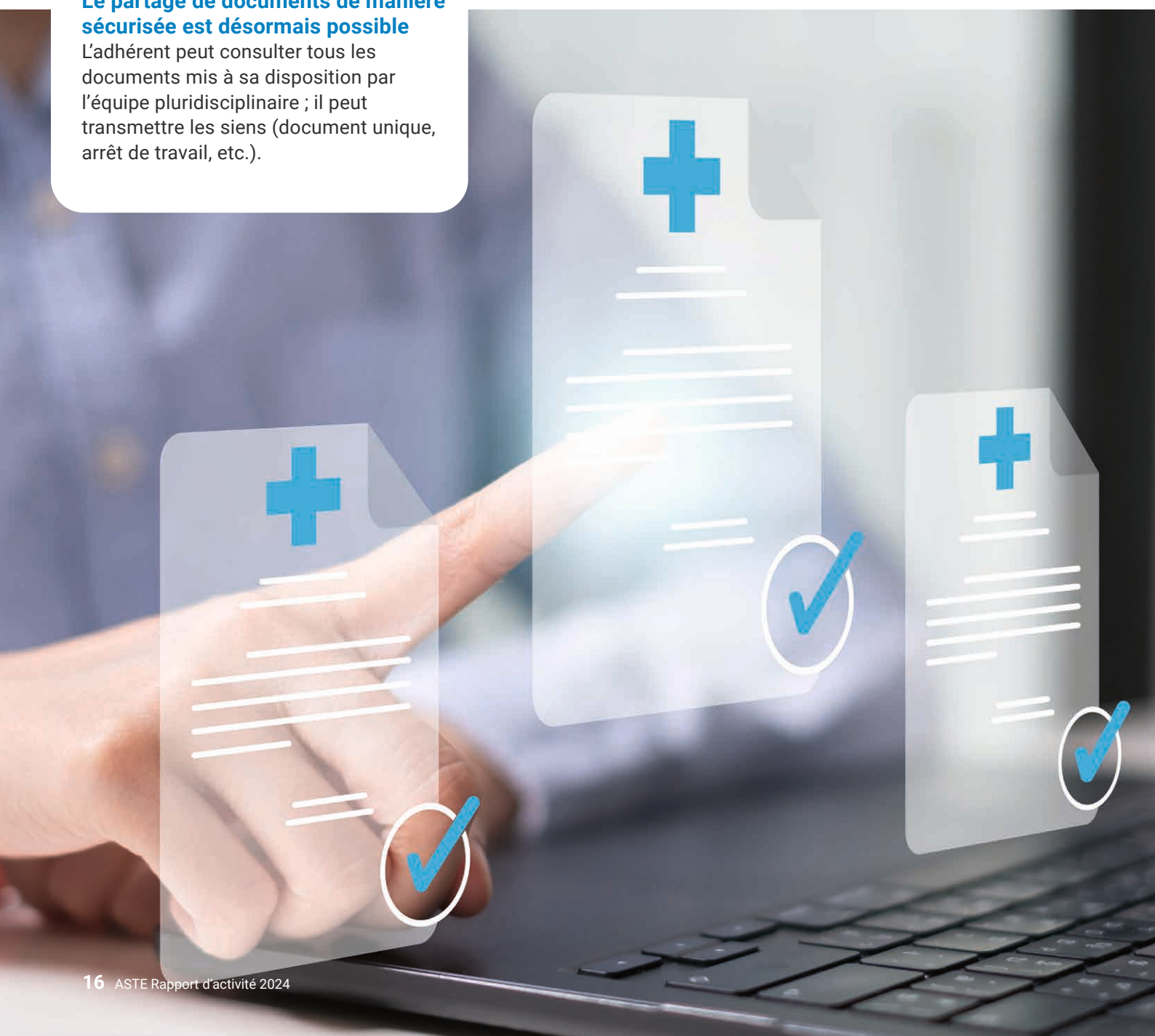
- Modifie ses informations administratives
- Déclare les situations de travail (risques professionnels) et moyens de prévention présents dans son entreprise
- Visualise ses factures, extraits de compte et échéances de paiement.

Ce nouvel espace adhérent contribue également à renforcer notre collaboration avec les employeurs et à faire vivre la prévention dans l'entreprise

C'est une nouvelle expérience de travail collaborative qui renforce l'efficacité de nos actions de prévention.

Le partage de documents de manière sécurisée est désormais possible

L'adhérent peut consulter tous les documents mis à sa disposition par l'équipe pluridisciplinaire ; il peut transmettre les siens (document unique, arrêt de travail, etc.).





Depuis septembre 2024, l'ASTE établit les Fiches d'Entreprise (FE) grâce au logiciel padoa

Dans l'année qui suit l'adhésion à l'ASTE, un professionnel de notre équipe pluridisciplinaire élabore ce document, obligatoire quel que soit le nombre de salariés. Cette fiche recense et évalue les risques professionnels propres à l'entreprise et les salariés qui y sont exposés. Elle contient des informations essentielles sur les conditions de travail et les surveillances médicales nécessaires.

Elle indique également les mesures de prévention collectives et individuelles mises en place, ainsi que toute autre action tendant à la réduction des risques. Elle contient aussi des préconisations pour améliorer les conditions de travail.

La fiche d'entreprise (FE) doit être mise à jour tous les 4 ans, ou avant, en cas de modification substantielle des procédés de fabrication, ou des substances ou préparations chimiques, de l'aménagement ou réaménagement des lieux de travail, de l'installation de nouveaux dispositifs de prévention, etc. La FE est une première source de renseignements qui va pouvoir alimenter le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

la Fiche d'Entreprise

obligatoire, mais surtout indispensable !



PRÊT

pour engager une démarche de prévention



2024 en chiffres

1 068

interventions totales pour la FE dont :

786

FE créées



282

FE mises à jour



Offre socle
Cette prestation
est comprise
dans la
cotisation



L'ASTE accompagne ses adhérents à la création ou à la mise à jour de leur DUERP

Toutes les entreprises, quels que soient leur activité, leur nombre de salariés et les risques auxquels ils sont exposés, ont l'obligation de réaliser un DUERP (code du travail, art. R4121-1 et L4121-1).

Le DUERP fait le bilan des risques professionnels propres à l'entreprise. Il est associé à un programme de prévention des risques et de protection des salariés adapté selon la taille de l'entreprise. L'équipe qui suit l'adhérent peut aider dans l'identification et l'évaluation des risques professionnels.

Un soin particulier doit y être apporté, car l'employeur a une obligation de résultat concernant la protection de la santé physique et mentale de son personnel.

Plus le plan d'action du document unique est suivi, mieux le risque est maîtrisé.

Le DUERP doit également être transmis au service de prévention et de santé au travail. L'adhérent de l'ASTE peut le déposer très facilement dans son espace adhérent.

Nous organisons également des ateliers prévention multi-employeurs pour accompagner nos adhérents dans la réalisation de son document unique. Si l'entreprise adhérente n'a pas de DUERP ou s'il n'a pas été mis à jour depuis longtemps, notre partenaire explique dans le cadre d'un atelier comment appliquer une méthodologie adaptée.

Nos psychologues accompagnent et conseillent également l'adhérent dans la mise en place ou la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels pour le volet des risques psychosociaux (RPS).





2024 en chiffres

Offre socle
L'accompagnement à la réalisation du DUERP et les ateliers sont compris dans la cotisation

10 ateliers de prévention « Comment réaliser son document unique ? » en visioconférence animés par le cabinet SECOURS PRÉVENTION
131 inscrits ; 82 présents ;
Taux de participation : 62,6 %

2 conférences-débats animées dans le cadre de la Journée Portes Ouvertes du 28/11/2024

1 atelier de prévention « Les RPS : qu'est-ce que c'est ? Comment les identifier et les intégrer dans le document unique ? » animé par une psychologue du travail
10 inscrits ; 7 présents ;
Taux de participation : 70 %



Dans le cadre de ses fonctions, le médecin du travail peut réaliser ou faire réaliser des mesures d'ambiances sonores au sein de l'entreprise

L'assistant en santé au travail, l'hygiéniste du travail et de l'environnement, l'infirmière en santé au travail, etc. peuvent intervenir dans le repérage de l'exposition au bruit. Les mesures d'exposition au bruit sont réalisées par notre prestataire. Les mesures de bruit s'inscrivent dans la démarche de prévention de l'entreprise, dans le cadre de l'aide à l'évaluation des risques.

Ces mesures peuvent faire l'objet d'un rapport d'information qui présente l'analyse des résultats en fonction des tâches réalisées par les travailleurs pour préciser l'intensité d'un risque et de ses éventuels effets, et conseiller en conséquence sur les moyens de protection les plus adaptés.

Cette restitution est à destination de l'employeur et peut être communiquée à la commission santé, sécurité et conditions de



travail (CSSCT) quand elle existe, et aux salariés concernés.

Elle permet d'envisager et mettre en œuvre les mesures de prévention individuelle ou collective apparues comme utiles

au regard des mesures effectuées. L'ASTE peut ensuite également accompagner l'employeur dans leur mise en place.

2024 en chiffres

7

interventions par l'hygiéniste du travail et de l'environnement, dont 4 interventions qui comprennent des métrologies assurées par un de nos prestataires

9

mesures de repérage de bruit réalisées par les AST ou les IST



Offre socle
Cette prestation est comprise dans la cotisation



L'ASTE participe aux instances représentatives du personnel au sein des entreprises adhérentes

L'adhérent convie le médecin du travail si son entreprise a un **Comité Social et Economique (CSE)** ou une **Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)**. Le médecin peut déléguer sa participation à un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

Concrètement, quelle collaboration s'engage avec l'ASTE au cours des réunions de CSE/CSSCT ?

- Une collaboration pour informer et conseiller les représentants des travailleurs sur les questions touchant aux conditions de travail et aux actions de prévention en matière de santé et de sécurité.

- Une collaboration pour promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise.
- Une collaboration pour rendre compte de la situation générale de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise, dans le respect du secret médical.







L'ergonomie des postes de travail est devenue un enjeu majeur



Les ergonomes de l'ASTE se déplacent sur le site de l'entreprise à la demande du médecin du travail.

Ils observent et analysent le poste et l'environnement de travail en menant si besoin, au préalable, des entretiens avec les salariés. Un rapport préconisant des actions concrètes (matériel adapté, organisation du travail, etc.) est ensuite transmis à l'adhérent. Ils peuvent analyser le poste de travail d'un salarié reconnu en qualité de travailleur handicapé, en prenant en compte les recommandations du médecin du travail.

2024 en chiffres

170

études ergonomiques
(hors Cellule PDP -CCPME *)



4

ateliers de prévention « Prévenir les Troubles MusculoSquelettiques (TMS) » animés par un ergonome dans nos centres pour mieux comprendre ce que sont les TMS et les pathologies qu'ils engendrent, et découvrir comment mettre en œuvre une démarche de prévention pour les réduire.

40 inscrits ; 26 présents.

Taux de participation : 65%



**Offre socle
Cette prestation
est comprise
dans la
cotisation**

Les risques psychosociaux (RPS) : les psychologues du travail de l'ASTE interviennent

Stress, harcèlement moral et sexuel, agressions, conflits..., les risques psychosociaux (RPS) sont définis comme des risques pour la santé mentale, physique (épuisement professionnel, maladies cardiovasculaires, TMS...) et sociale (dégradation de la productivité, absentéisme...) engendrés par des conditions d'emploi, des facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

Les RPS touchent toutes les entreprises (domaines et tailles confondus), ils sont induits par l'activité elle-même, l'organisation du travail et les relations sociales au travail. Ils relèvent de dimensions à la fois individuelles et collectives.

Nos psychologues du travail peuvent aider l'employeur dans l'identification, l'évaluation et la mise en place d'actions correctives permettant de diminuer ou idéalement de supprimer le risque à la source. Elles s'adaptent toujours au besoin de l'adhérent.

Elles animent des sessions de sensibilisation auprès de la Direction/ membres du CSE/ salariés/ autres acteurs de l'entreprise sur les risques psychosociaux (définition/ repérage/identification d'action préventive/harcèlement...), la QVCT, etc. selon les besoins.

Lorsque la situation est propice, elles peuvent mettre en place des médiations.

Nos psychologues du travail dispensent également des conseils auprès de la direction,



des ressources humaines, des élus et des acteurs de la prévention sur des sujets en lien avec les RPS et/ou des situations sensibles (exemple : situation de harcèlement, conflit, restructuration, mise en place d'outil de prévention, méthode à déployer, conduite à tenir, etc.).

Elles peuvent également réaliser des diagnostics psychosociaux, comprenant entre autres le repérage des difficultés éventuelles, l'évaluation des risques, et la préconisation d'actions à mettre en œuvre pour améliorer les situations identifiées comme étant à risque.

Elles accompagnent aussi l'adhérent et les équipes lors d'un événement grave (décès, agressions...) sur le lieu de travail. Elles conseillent la direction dans ses actions à réaliser et accompagnent également les équipes.

57

Actions en Milieu de Travail (AMT) : sensibilisations généralistes sur les RPS, le harcèlement moral et sexuel (définitions, principaux risques, conséquences sur la santé, préventions, outils) auprès des managers et des salariés. Des actions de conseil auprès des adhérents dans leurs démarches de prévention, la participation aux réunions CSE/ CSSCT, des médiations, des diagnostics RPS, l'accompagnement au DUERP RPS, ou à la gestion d'évènement sensible.

Offre socle
Cette prestation
est comprise
dans la
cotisation



+ de **134**
actions de
prévention RPS

3

ateliers de prévention « Prévenir le harcèlement moral / sexuel au travail » animés par une psychologue du travail dans nos centres. Ils ont pour objectif de donner aux chefs d'entreprise, managers, responsables de service des éléments sur ce qu'est le harcèlement (moral/sexuel) au travail, de leur expliquer leur rôle de prévention et de protection, et de leur donner des pistes et conseils sur la prévention du harcèlement au travail ainsi que sur la gestion d'une situation de harcèlement.

20 inscrits ; 17 présents.
Taux de participation : 85%



L'hygiéniste du travail et de l'environnement

L'hygiéniste du travail et de l'environnement de l'ASTE se rend dans l'établissement de l'adhérent et l'aide à identifier les risques chimiques (substances CMR, allergisantes, avec valeur limite d'exposition...).

Les produits chimiques sont omniprésents dans les entreprises : colles, huiles usagées, fumées de gaz d'échappement, solvants, résines, fluides, dégraissant, colorants, peintures, produits de nettoyage,

etc. Ce sont des produits dangereux, qui peuvent parfois passer inaperçus et qui altèrent pourtant la sécurité et la santé des salariés.

Allergies, problèmes respiratoires, altération de la fertilité, troubles de la vigilance... mais aussi accidents (brûlure, intoxication, incendie, explosion)... sont les conséquences d'un risque chimique mal maîtrisé, qui diminuent les performances de l'entreprise et sa pérennité.

L'hygiéniste du travail et de l'environnement accompagne sur la gestion de la prévention dans ce domaine : inventaire des produits, recueil (et analyse si besoin) des fiches de données de sécurité, etc.

Elle conseille sur les actions à mettre en place pour diminuer les expositions : stockage des produits, aide à la substitution, choix de protections adaptées, etc.



**Offre socle
Cette prestation
est comprise
dans la
cotisation**

2024 en chiffres

9

actions CMR auprès des garages

388

Fiches de Données de Sécurité (FDS) analysées

37

interventions (analyse FDS, étude de poste, identification-évaluation du risque chimique, préconisations en gestion du risque chimique, conseils-diagnostics sur les protections et accompagnement à la mise en place de la prévention)

3

ateliers de prévention « Prévenir le risque routier » coanimés par notre ingénieure HSE et une Infirmière Référente en Addictologie (IRA) avec le service sécurité routière de la préfecture de police de Paris. 28 inscrits ; 23 présents. Taux de participation : 82 %





Tout au long de l'année 2024, l'ASTE a soutenu les employeurs dans le cadre de la prévention des conduites addictives

Nos infirmières référentes en addictologie (IRA), formées spécifiquement, peuvent accompagner les employeurs pour établir une démarche de prévention collective destinée à agir en amont sur les facteurs de risques liés au travail. Leurs interventions de prévention en entreprise sont faites à la demande du médecin du travail et/ou de l'entreprise.

Nos IRA animent des ateliers de prévention multi-employeurs. Dans nos centres, ces séances collectives sont réservées aux employeurs et responsables de service.

Lors de l'atelier de prévention, l'adhérent est sensibilisé à la façon d'établir une démarche de prévention. Par exemple, comment aborder avec les salariés la question de l'usage

de substances pouvant entraîner des risques pour leur santé et des risques au travail ? Comment faire, collectivement et individuellement ?



2024 en chiffres

28

actions « Mois sans tabac »

25

interventions de prévention en entreprise

485

recommandations « santé publique consommation tabac » lors des Visites d'Information et de Prévention

2

ateliers de prévention « Addictions et travail » animés par nos IRA dans nos centres
7 inscrits ; 6 présents.
Taux de participation : 86%



Comme chaque année, les préventeurs et les membres de nos équipes pluridisciplinaires ont organisé et animé 25 sessions d'ateliers collectifs d'information et de sensibilisation sur 8 thématiques de prévention différentes

Ces sessions sont l'occasion d'échanges – entre nos employeurs-adhérents et les professionnels de notre Service de Prévention et de Santé au Travail – sur des problématiques rencontrées au sein des entreprises.

Les 169 participants en 2024 aux ateliers prévention ont été

systematiquement sollicités pour répondre à un questionnaire de satisfaction dans le but d'améliorer continuellement nos prestations. **90,5 % des répondants se disaient satisfaits ou très satisfaits de l'atelier** auquel ils avaient participé.

Nos professionnels ont organisé des sensibilisations collectives auprès des salariés des entreprises adhérentes.

22

sensibilisations pour

219

salariés en matière d'ergonomie

2

sensibilisations aux risques CMR pour

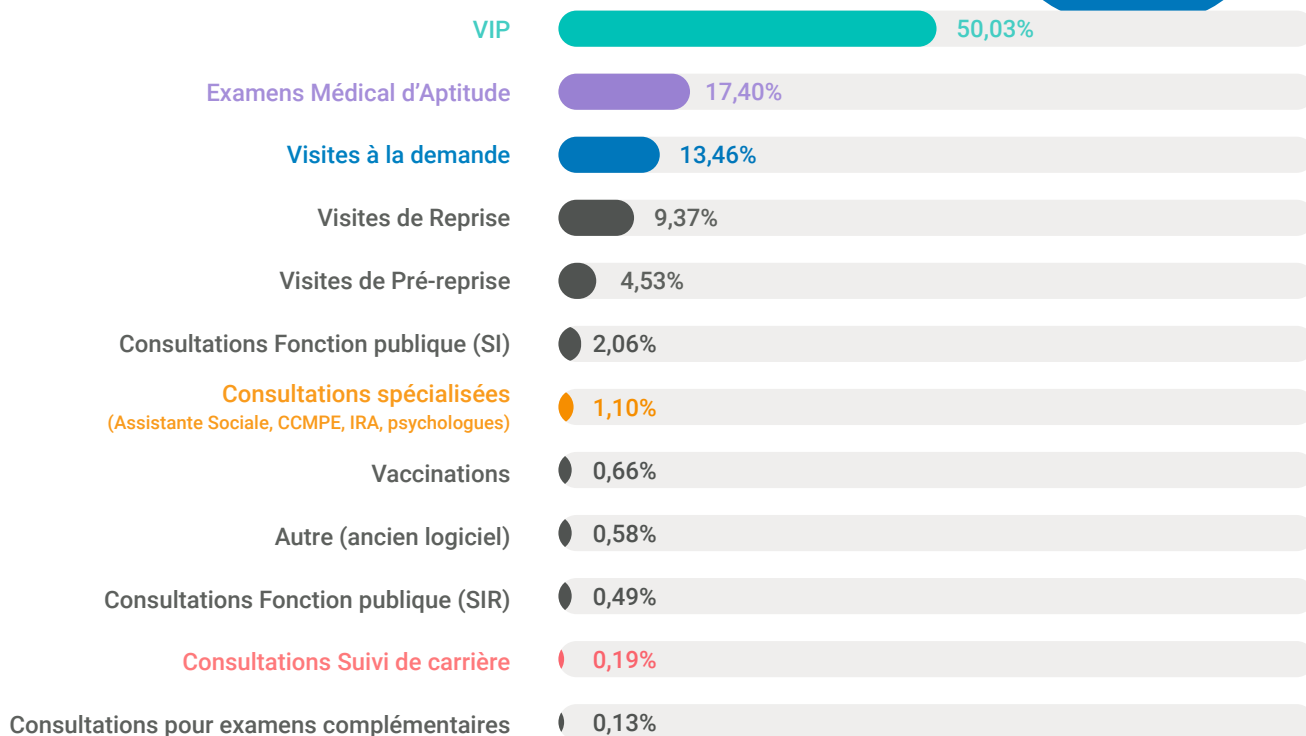
50

salariés

Parce que les salariés sont au cœur des préoccupations de notre service de prévention et de santé au travail, notre nouveau site internet est également une passerelle pour les informer, les sensibiliser, les conseiller et leur donner accès à chacun à un espace personnel sécurisé ; pour ce dernier, c'est notre nouveau logiciel métier qui en permet la gestion. Depuis le 18 juin 2024, les salariés y accèdent via l'adresse mail personnelle qu'ils communiquent à l'ASTE lors de leur premier rendez-vous. Ils y retrouvent leurs résultats d'examen, leurs attestations et avis de visite, ainsi que des documents de prévention adaptés à leur poste de travail et leur situation.



L'activité clinique pour la santé des salariés



13,2%
de taux d'absentéisme

2 598
orientations vers un
médecin généraliste

42 171
examens complémentaires
réalisés dont 56%
d'examens de la vision

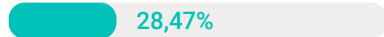


16 734 VIP :

VIP initiales



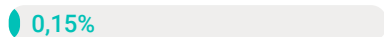
VIP périodiques



VIP intermédiaires



VIP intermédiaires (Fonction publique)



5 818 Examens Médicaux d'Aptitude :

Examens Médicaux d'Aptitude (embauche)



Examens Médicaux d'Aptitude périodiques



369 Consultations spécialisées :

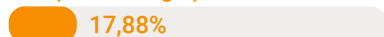
Assistante sociale



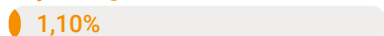
Cellule PDP (CCPME)



IRA (addictologie)



Psychologue du travail



4 503 Visites à la demande :

À la demande du médecin du travail



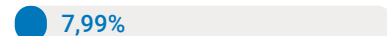
À la demande de l'employeur



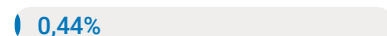
À la demande du salarié



À la demande de l'infirmière



Autre

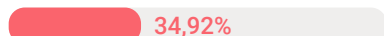


63 Visites Suivi de carrière :

Visites de fin de carrière

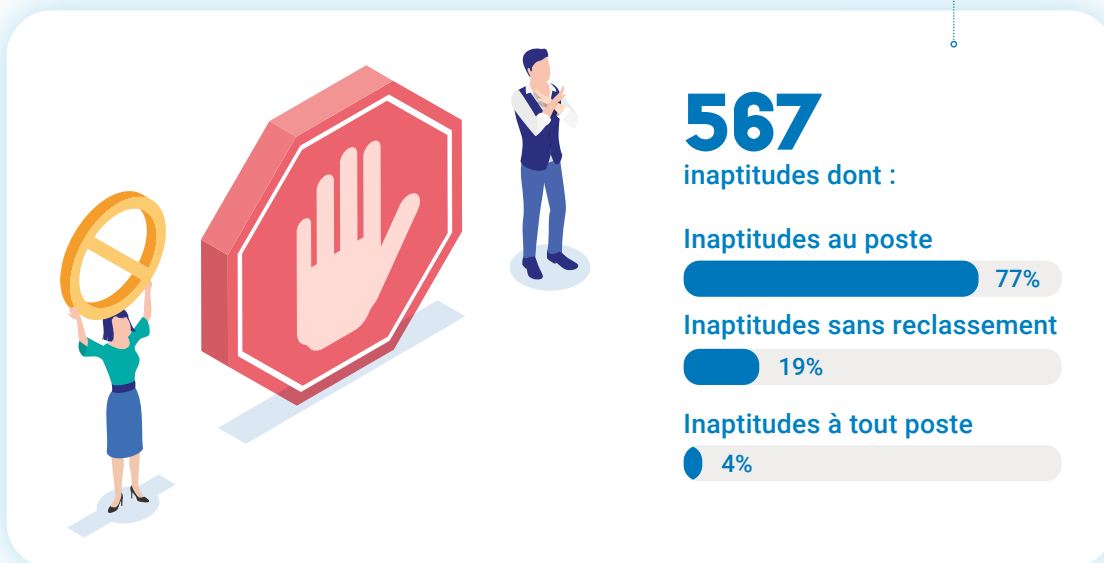
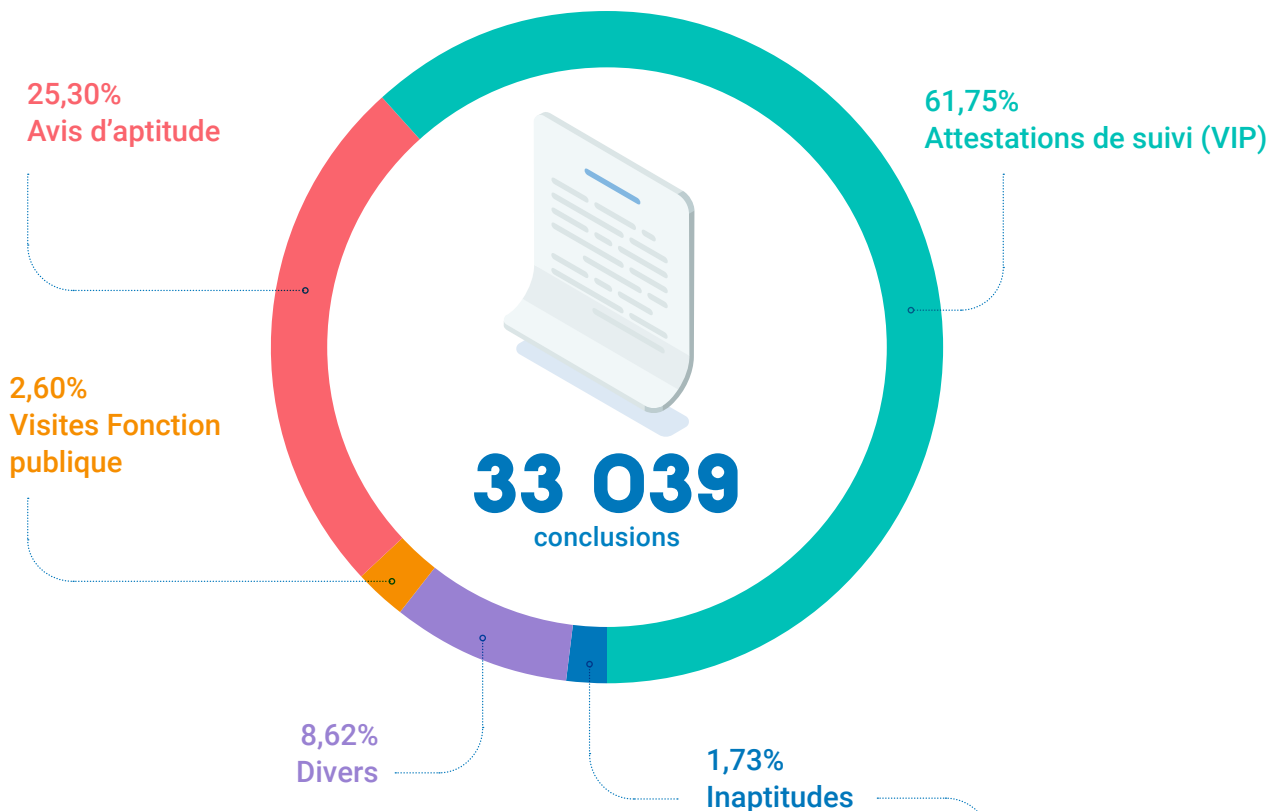


Visites de mi-carrière



Visites de fin d'exposition







La Visite de Pré-Reprise a lieu pendant l'arrêt de travail du salarié, généralement à son initiative. C'est un temps de discussion avec le professionnel de santé pour permettre au salarié de réfléchir à son devenir professionnel malgré le problème de santé et l'occasion de déclencher une action de maintien en emploi.

1514 Visites de Pré-Reprise ont été réalisées dont 87% à la demande du salarié.

3135 Visites de Reprise ont été réalisées par nos professionnels de santé ; 55% concernaient une reprise après une maladie ou une maladie professionnelle.

Tout salarié en arrêt de travail d'une durée d'au moins 30 jours peut bénéficier d'un **rendez-vous de liaison (9 réalisés en 2024)**. Il est à l'initiative de l'employeur ou du salarié et toujours avec son accord. L'ASTE peut y être conviée.

520 études de poste ont été réalisées par des membres de l'équipe pluridisciplinaire.



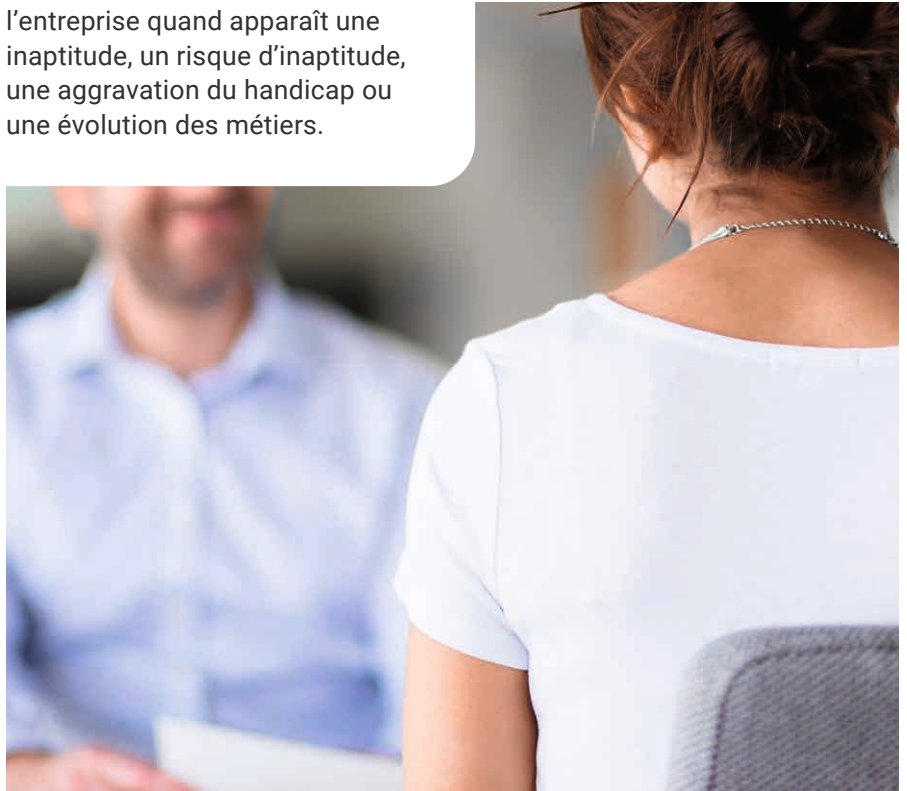
Si la situation du salarié est complexe, le médecin du travail peut aussi l'orienter vers la Cellule PDP de l'ASTE

C'est ainsi que notre service contribue au maintien en emploi des salariés.

Afin de lutter le plus efficacement possible contre le risque de désinsertion professionnelle, l'ASTE a créé depuis 2012 une Cellule PDP, appelée Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi (CCPME), composée de plusieurs professionnels expérimentés aux profils différents : une assistante sociale, responsable de la cellule, une psychologue du travail, une ergonome, un médecin référent de la cellule.

La CCPME travaille en étroite collaboration avec Cap emploi 91 pour accompagner les employeurs et les salariés et trouver une solution de maintien dans

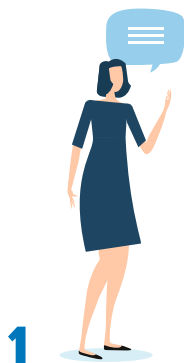
l'entreprise quand apparaît une inaptitude, un risque d'inaptitude, une aggravation du handicap ou une évolution des métiers.



Composition de la Cellule PDP - CCPME



1
assistante sociale
responsable de la cellule



1
psychologue du travail



1
ergonome



1
médecin du travail
réfèrent de la cellule

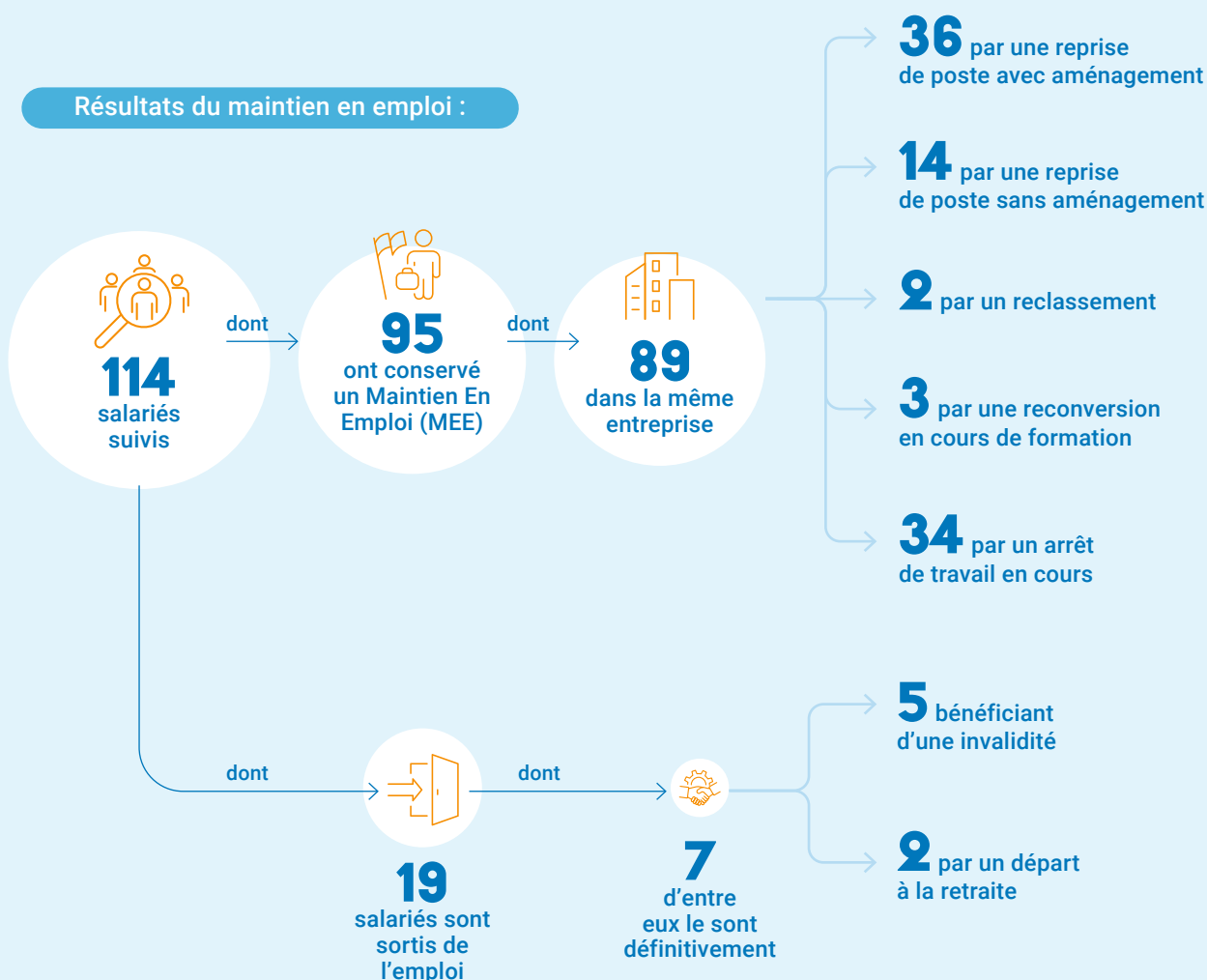
2024 en chiffres



La cellule PDP a accompagné **114** salariés dont 82 étaient de nouveaux dossiers, pour 97 adhérents différents afin de permettre d'éviter le risque d'inaptitude et de désinsertion professionnelle.

Pour répondre aux besoins de ces salariés et de leurs employeurs, l'équipe de la cellule PDP s'est mobilisée en faisant intervenir l'assistante sociale pour l'ensemble des 114 salariés, la psychologue du travail pour 44 d'entre eux, l'ergonome pour 23 salariés et le médecin du travail référent de la Cellule PDP pour 13 salariés.

Résultats du maintien en emploi :



Le service social de l'ASTE

Nos professionnels de santé peuvent orienter les salariés confrontés à des problèmes de santé susceptibles de menacer leur emploi vers le service social de l'ASTE, qui les accompagnera dans la recherche de solutions adaptées. L'assistante sociale écoute, soutient, informe, conseille, oriente le salarié en situation de difficultés sociales liées au travail. Ses interventions impliquent une relation professionnelle de

confiance et la libre adhésion du salarié à tout projet le concernant.

L'assistante sociale peut aider les salariés à :

- comprendre leur situation (risque d'inaptitude, arrêt de travail, invalidité, modification de contrat, etc.)
- connaître leurs droits et leurs devoirs
- effectuer les démarches utiles (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, etc.)

2024 en chiffres

279

interventions (démarches en lien avec le handicap, avec la fin de carrière, et conseils pour le maintien en emploi)

Les modules d'e-learning accessibles sur internet

L'ASTE met à disposition des employeurs adhérents et de leurs salariés un ensemble de 12 modules d'information et de sensibilisation, courts, rythmés.

En accès libre et gratuits, ils sont conçus pour les accompagner dans leur mission d'évaluation des risques au sein de leur entreprise et pour sensibiliser les salariés aux risques professionnels.

L'attestation de suivi, délivrée à chaque salarié ayant suivi un module et répondu avec succès au quizz, participe aux informations légales que l'employeur peut produire.



Offre socle
Cette prestation
est comprise
dans la
cotisation

Nombre d'utilisateurs par formations de e-learning :



48

Consommations,
addictions et vie
professionnelle



38

le bruit



37

Santé publique
en santé au
travail



233

Évaluation des risques



199

postures et gestes
(TMS)



194

les risques
psychosociaux



196

le risque routier

50

Le sommeil
indispensable
à la vie



77

les risques
chimiques



193

manutention manuelle
de charges



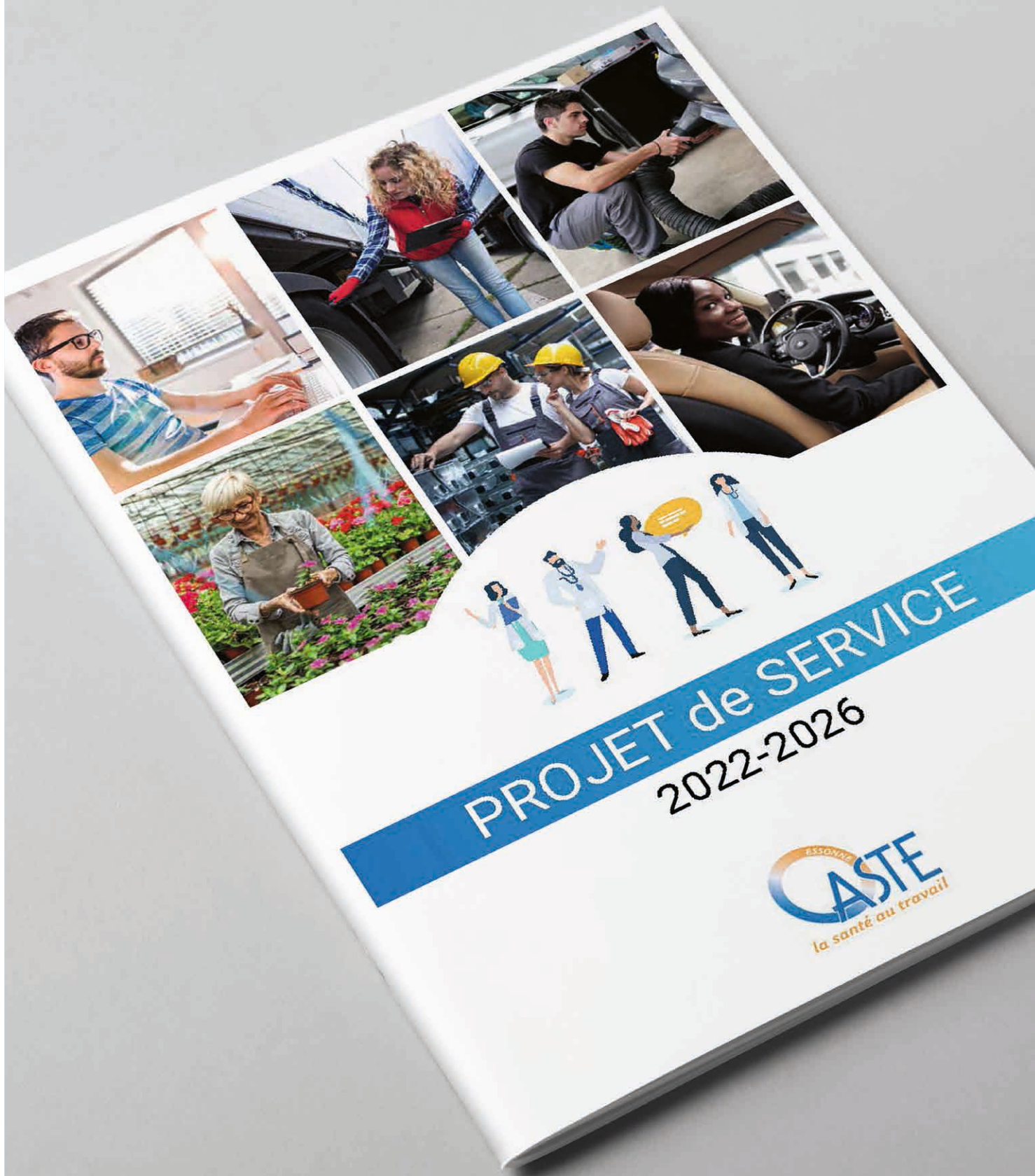
33

la sous-traitance
en sécurité



39

le vieillissement
au travail



3



2024 : l'ASTE poursuit ses sensibilisations collectives auprès de ses employeurs et de leurs salariés sur des thématiques nationales

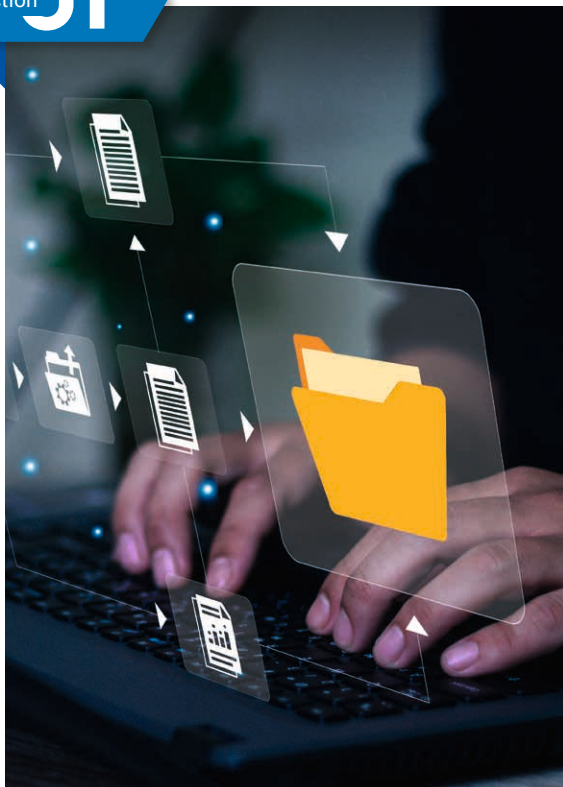


Que ce soit dans le cadre du projet de service 2022-2026, d'événements collectifs ou des CPOM, nos professionnels se sont investis dans ces projets collectifs et structurants.

Actions menées dans le cadre du projet de service 2022-2026



Action **01**



Renforcer les démarches de prévention des risques repérés dans les entreprises en s'appuyant sur les données de la Fiche d'Entreprise

- ✓ **Préconisations d'actions pour développer les Actions en Milieu de Travail (AMT)** et ce, après l'analyse de 5 questionnaires internes réalisés auprès de 49 salariés de l'ASTE.
- ✓ **Création de 3 affiches** pour la JPO du 28 novembre 2024.
- ✓ **Participation à la création d'un flyer** sur le DUERP/FE.

Action **02**



Insuffler une culture de prévention et la rendre visible

- ✓ **Finalisation de la conception de l'action « insuffler le 1/4 d'h sécurité dans les entreprises »** via un calendrier 2025 pour être 12 mois aux côtés des adhérents et de leurs salariés : 3 premières fiches consacrées aux thématiques (le bien-être au travail, le risque chimique, le risque bruit). Publication de 3 fiches tous les trimestres.
Promotion de l'action via la création :
 - d'une vidéo, présentée à la JPO du 28 novembre 2024 en avant-première,
 - d'un mode d'emploi pour animer les sessions lancées en 2025 du « 1/4 d'h sécurité ».

Action 03



Prévention des risques des chutes de hauteur

- ✔ **Une campagne téléphonique ciblée sur les travaux en hauteur dans le secteur du BTP auprès de 80 entreprises**, partant du constat que les chutes représentent 20 % des accidents du travail et qu'elles engendrent des dépenses annuelles de plus de 1,1 milliard d'euros.
Objectif : faire prendre conscience des risques de chute de hauteur dans le BTP et alerter sur les actions à mener.
59 répondants à la sensibilisation téléphonique.
- ✔ **Promotion des outils de prévention** en partenariat avec l'OPPBTB.

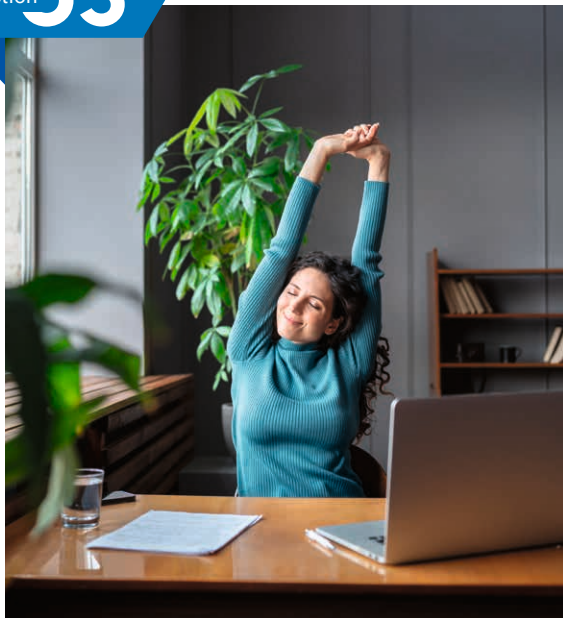
Action 04



Prévention des risques Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)

- ✔ **Les équipes des différents centres ASTE ont été formées à la démarche à mettre en œuvre et aux outils mis à disposition.** En particulier, une procédure de relance pour le recueil des FDS a été élaborée et validée par le comité de pilotage qualité et la Commission Médico-Technique (CMT). Les outils élaborés avec le précédent logiciel métier Medtra ont été mis à jour avec le changement de logiciel métier Padoa.
- ✔ **10 réunions de suivi** ont été réalisées avec les équipes pluridisciplinaires dans les centres ASTE pour identifier les établissements auprès desquels intervenir (2/médecin et son équipe/an).
- ✔ **9 actions CMR** auprès d'établissements.
Un garage a notamment fait l'objet d'une AMT très complète comprenant : identification des CMR, substitution, courriers aux fournisseurs pour des produits à doute CMR, aide à la rédaction des fiches d'exposition CMR, sensibilisation des salariés avec remise de gants adaptés choisis par les opérateurs parmi plusieurs modèles et marques proposés dans une mallette ASTE, remise de supports de sensibilisation (affiches, dépliants, autocollants).

Action **05**



Promouvoir la prévention des RPS et introduire la Qualité de Vie et des Conditions de Travail

- ✔ **Finalisation d'une plaquette RPS** à destination des adhérents et présentée aux équipes pluridisciplinaires de l'ASTE.
- ✔ **12 salariés de l'ASTE formés en premiers secours en santé mentale** en vue d'un déploiement possible auprès des autres collaborateurs de l'ASTE.
- ✔ **Création d'une vidéo « 5 minutes de bien être pour une meilleure efficacité » et d'un Quizz sur la QVCT et les RPS** dans le cadre de la Journée portes ouvertes du 28 novembre 2024. 5 adhérents volontaires pour une intervention QVCT suite à la Journée portes ouvertes.
- ✔ **5 réunions** - avec les secrétaires de l'ensemble des centres - préalables à la réalisation d'une procédure pour gérer les incidents graves en entreprise.

Action **06**



Favoriser le retour à l'emploi pendant et après un cancer

- ✔ **Promotion du rendez-vous de liaison auprès des adhérents** avec la création d'un flyer disponible et d'un mode opératoire interne.
- ✔ **Dans le cadre de la prévention des cancers, création d'une « Tool Box »** (73 visiteurs en 2024 et 23% ont participé à un quiz interactif) dans le cadre de la campagne nationale Octobre Rose ; 171 plaquettes remises lors des visites pour le dépistage du cancer du sein ; 468 recommandations cancer du côlon dans le cadre de la campagne de santé publique « Mars bleu » et 107 kits de dépistage distribués. Poursuite des sensibilisations orales lors des visites pour la lutte contre les cancers : 2 765 sensibilisations en 2024.
- ✔ **Partenariat avec la Ligue contre le cancer** qui a sensibilisé 26 adhérents lors de la Journée portes ouvertes.

Action

07



Promouvoir la visite de mi-carrière et prévenir l'usure professionnelle

- ✔ Le groupe a axé son action sur **la prévention de l'usure professionnelle physique** avec la préparation de 2 flyers (1 pour les adhérents et 1 autre pour les salariés).
- ✔ **Création d'un Quizz « Questions pour un Chamployeur ».**

Action

08



Développer une approche partagée de la santé : santé publique, santé au travail

- ✔ **Poursuite des sensibilisations en entreprises sur le risque cardiovasculaire et la lutte contre la sédentarité ;** 14 sensibilisations en entreprise et 3 sensibilisations dans 3 des 5 centres de l'ASTE pour les collaborateurs de notre service.
- ✔ **Réalisation d'un guide « Echauffements et étirements au travail ».**

Action **09**



Anticiper la continuité de l'activité en période de crise

- ✓ Mise en place d'un atelier sur le PCA-PRA et un e-mailing envoyé aux 108 adhérents ayant répondu à un questionnaire pour identifier leur intérêt et leur besoin en matière d'accompagnement sur le PCA/PRA.
- ✓ Création d'une plaquette sur le PCA/PRA.

Action **10**



Développer nos ressources pour une meilleure qualité de service

- ✓ Poursuite des présentations simplifiées de la santé au travail pour les travailleurs en ESAT.
- ✓ Réflexions engagées pour la création d'un support d'information sur la visite de pré-reprise pour les salariés.
- ✓ Réflexions engagées pour l'aménagement des espaces d'attente dans les centres de l'ASTE : identification des zones et recherches d'optimisation des espaces.

Le 14 mars 2024, l'ASTE participait à la Journée Nationale de l'Audition dans le cadre de Journées Portes Ouvertes au sein des centres de l'ASTE

- Via un **forum portes ouvertes de l'Audition** ouvert aux employeurs et salariés au sein de son centre d'Evry de 9h à 14h, en partenariat avec **Cap Emploi, la CRAMIF et Decibel France** (fournisseur de solutions acoustiques).
- Dans les autres centres de l'ASTE, nos professionnels de santé ont **sensibilisé un maximum au risque bruit !**
 - Avec des **sensibilisations risque bruit en entreprise**
 - Par des **Tests audio en entreprise**
 - Par des **Tests audio lors de chaque consultation** de la journée du 14 mars

Le 14 mars 2024
en chiffres

180
tests audio réalisés

16
sensibilisations sur
le risque bruit en
entreprises

Le 28 novembre 2024, l'ASTE ouvrait ses portes sur ses centres de Mennecey aux employeurs et salariés

Ouvert à toutes les entreprises, cet événement proposait de « **venir parler prévention pour repartir avec des solutions** ».

Sur place, médecins du travail, infirmières en Santé au Travail, préventeurs, personnels administratifs ainsi que des partenaires tels que Cap Emploi 91 et La ligue contre le cancer s'étaient mis à disposition des participants.

L'occasion de disposer de tous les interlocuteurs concernés au même endroit, pour prendre le temps d'échanger sur les problématiques rencontrées en milieu de travail, avec des stands thématiques et deux mini-conférences : risques psychosociaux, usure professionnelle, maintien en emploi, risque chimique, réalisation du document unique, lutte contre la sédentarité, prévention des chutes de hauteur, démonstration

d'exosquelettes, etc.

2 mini-conférences

- Le maintien en emploi : un accompagnement personnalisé
- Le document unique : comment et pourquoi faire.

Des professionnels pour répondre aux questions : médecins du travail, juriste du travail, infirmières, préventeurs, chargés de maintien en emploi...

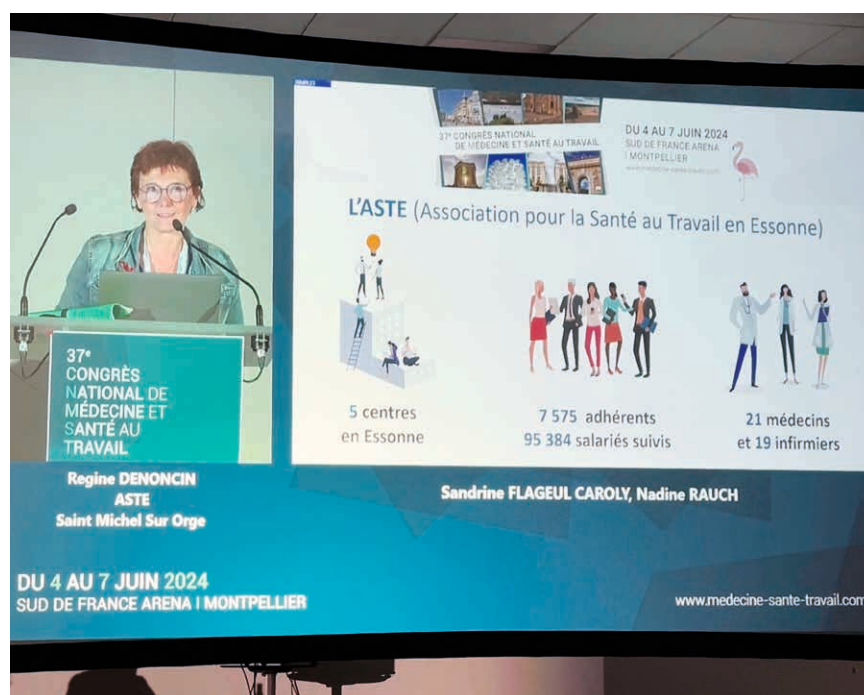
Le 28 novembre 2024 en chiffres

50
visiteurs

10 stands thématiques animés par
30 professionnels dont des membres des
10 groupes du Projet de service

Du 4 au 7 JUIN 2024, l'ASTE participait au 37^e Congrès national de médecine et de santé au travail

Pour la première fois, l'ASTE proposait une communication retenue par le comité scientifique. Régine Denoncin, notre médecin coordinateur, a présenté le sujet : « Les visites de pré-reprise et reprise par les infirmières en Santé au Travail : quelle aide pour le médecin du travail ? ». Une intervention qui n'a pas manqué de susciter des réactions de la part des professionnels d'autres SPSTI dans la salle. Une occasion aussi pour nos 3 Professionnels De Santé présents à ce congrès d'échanger sur ce que chacun vit, sur les tentatives de changement, ce qui peut être amélioré... Les expériences des uns et des autres étaient enrichissantes.



Des CPOM 3^{ème} génération actés par nos instances

Après les avis favorables de notre Commission Médico-Technique, notre Commission de contrôle et notre CA, consultés entre octobre et décembre 2024, l'ASTE s'engagera en 2025 au déploiement des CPOM 3^{ème} génération pour la prévention consacrée à :



la **Prévention de la Désinsertion Professionnelle** est obligatoire et sera, comme pour les CPOM précédents, piloté par notre assistante sociale, contact PDP.



la **prévention du risque chimique / CMR**, pilotée par notre hygiéniste de l'environnement et du travail, pour les secteurs d'activité des garages, le travail du bois et la santé & laboratoires.



la **prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**, pilotée par un de nos ergonomes pour les secteurs d'activité de la logistique, la Grande Distribution, le secteur médico-social et les activités du tertiaire.



L'implantation de nos centres en un clin d'œil



ASTE LES ULIS

Zone d'Activité Courtabœuf 5



ASTE BREUILLET

Centre annexe au centre d'Etampes



ASTE DOURDAN

Centre annexe au centre d'Etampes



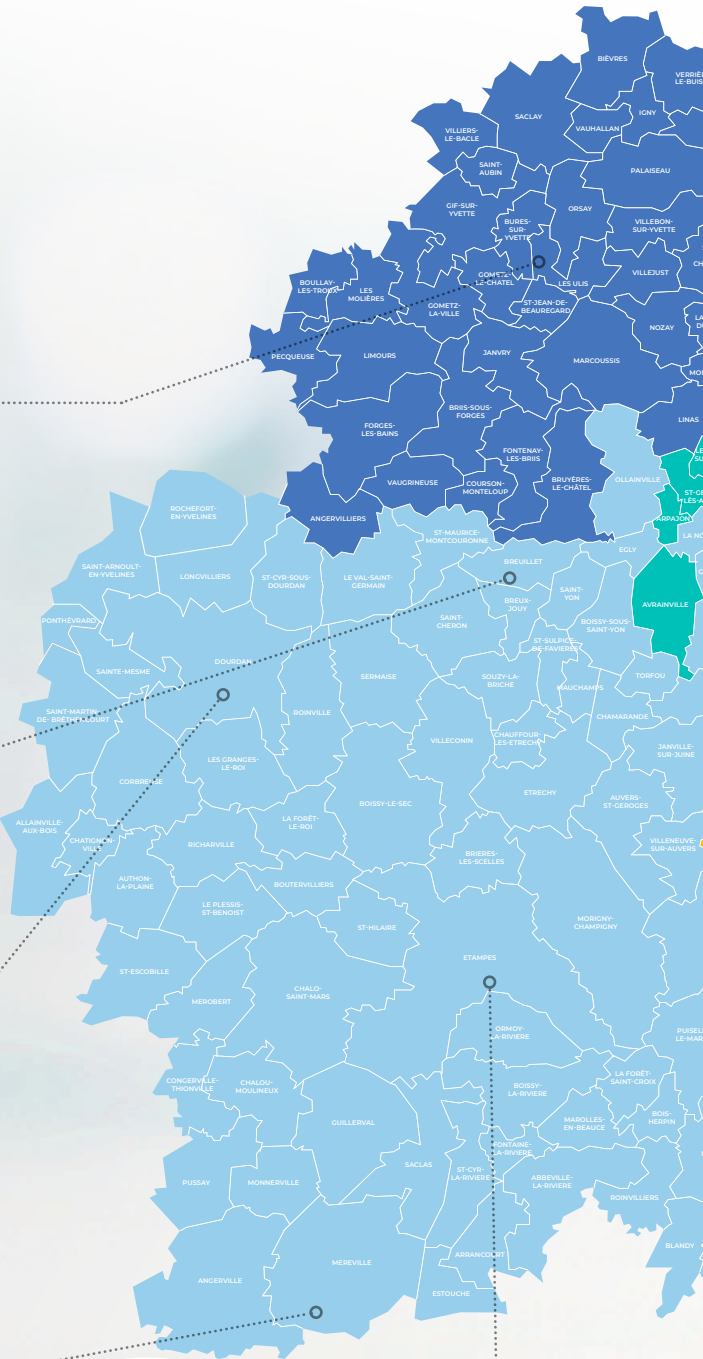
ASTE MÉRÉVILLE

Centre annexe au centre d'Etampes



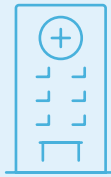
ASTE ÉTAMPES

ZAC du Bois Bourdon





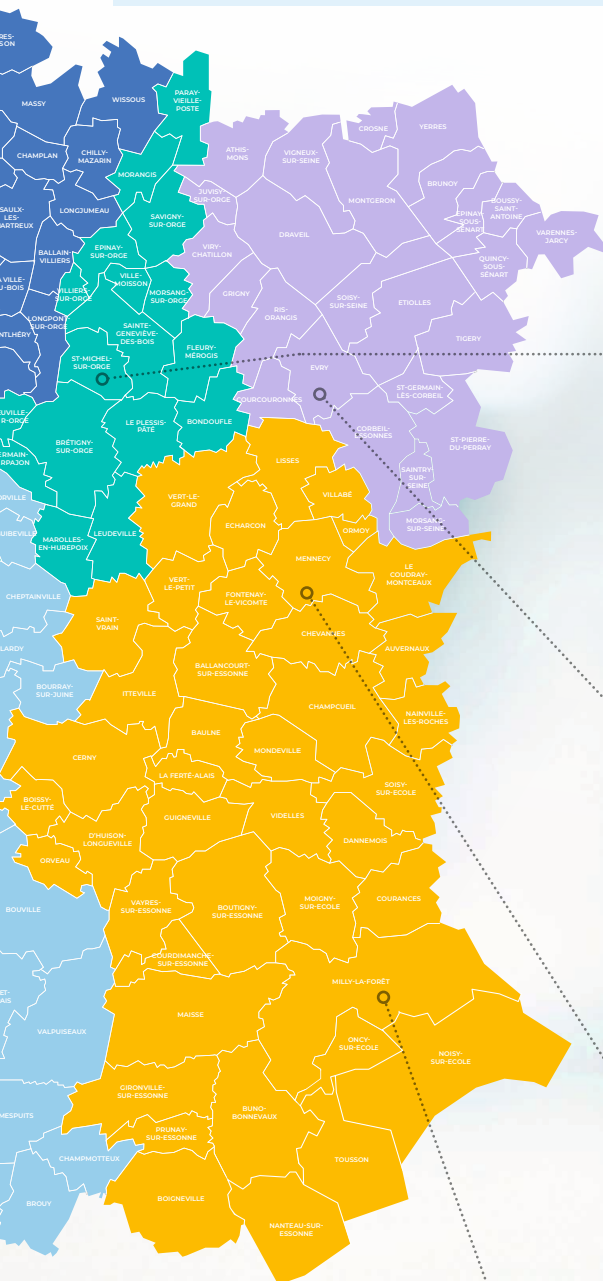
1
siège social
Zac de Montvrain
à Menecy



5
centres
médicaux



4
centres
annexes



**ASTE
SAINT-MICHEL**

Zone d'Activité de la Croix Blanche



**ASTE
EVRY**

Zone du Bois Sauvage



**ASTE
MENECY**

ZAC de Montvrain



**ASTE
MILLY-LA-FORÊT**

Centre annexe au centre de Menecy



Pour conclure...

Pour l'ensemble des Français, l'année 2024 aura été une année olympique et l'ASTE a récolté son lot de médailles de la nouveauté !

La médaille d'or pour l'arrivée du logiciel padoa, médaille d'argent pour les journées portes ouvertes et médaille de bronze pour une première participation à un congrès national de santé au travail.

Médaille d'or !

Padoa est arrivé en juin après plusieurs mois de préparation acharnée, mais nécessaires et a vite révélé ses avantages, notamment pour les professionnels de la santé.

- Une gestion simplifiée des rendez-vous.
- Un dossier médical électronique : il offre la possibilité de créer et de gérer des dossiers médicaux électroniques, facilitant l'accès aux informations salariés dans l'optique du dossier médical commun.
- Une communication sécurisée entre les professionnels de santé et les salariés, ce qui est crucial pour la confidentialité des données.
- Des statistiques et rapports qui permettent non seulement de suivre facilement notre activité, mais qui permettent enfin de répondre à notre obligation d'indicateurs pour assurer notre certification.

Si vous n'êtes pas encore lassé des chiffres, en voici d'autres :

En moyenne, 131 personnes sont vues par jour sur l'ensemble de nos centres et la durée moyenne de présence est de 41 minutes.

En 2024, les professionnels de santé ont contribué à 188 fiches de demande RQTH, ils ont rédigé 162 courriers personnalisés et 124 courriers de déclaration SIR.

Les adaptations de postes préconisées par les médecins sont pour 24% liées à des contraintes posturales, pour 13% à de la manutention de charge et pour 19% à un temps partiel thérapeutique. 40% des Actions en Milieu de Travail (AMT) du service sont en lien avec la création ou la mise à jour de la fiche d'entreprise et 8% concernent des études de postes pour inaptitude.

Les expositions professionnelles les plus fréquentes constatées par les professionnels de santé sont les RPS (41 315 salariés), les postures difficiles (26 778 salariés) et les produits chimiques (15 454 salariés).


Les maladies les plus fréquentes dans notre population sont sans surprise l'hypertension, les allergies, le cholestérol et le diabète.

Parmi les salariés ayant répondu en 2024, 40% ne pratiquaient aucun sport, 1% étaient des consommateurs d'alcool à risque et 30% étaient fumeurs.

Tous ces chiffres vont bien sûr s'affiner au fur et à mesure du temps, les dossiers vont se remplir progressivement à chaque visite et seront une source précieuse de renseignements pour établir nos actions.

Ils confirment l'évidence des préventeurs, AST, assistante sociale en équipe avec les médecins du travail et infirmières en santé au travail pour accompagner nos adhérents.



Padoa est arrivé en juin après plusieurs mois de préparation acharnée, mais nécessaires et a vite révélé ses avantages, notamment pour les professionnels de la santé. 

Mais le travail, ce n'est pas que des chiffres, passons à la médaille d'argent !

Le 28 novembre se tenait à Mennecy la journée portes ouvertes. De nombreux stands, tenus par des équipes dynamiques et motivées, ont accueilli les visiteurs qui, pour la plupart, se sont longuement attardés auprès de nos professionnels et ont assisté à nos conférences thématiques.

En plus des messages essentiels de prévention, cette manifestation a donné une autre image de l'ASTE.

L'image de groupe de collègues collaborant ensemble sur des projets, heureux de faire connaître leur travail, disponibles et ouverts aux questions, capables d'y donner des réponses !

L'image de groupe de collègues, dans une ambiance de travail décontractée, mais professionnelle, avec une direction présente et accessible. Bref, une journée qui nous rapproche de nos adhérents, car finalement nous sommes comme eux, toujours soucieux de bien faire son travail.

Bien qu'elle soit souvent perçue comme une position de consolation par rapport à l'or et à l'argent, notre **médaille de bronze** se veut être un encouragement dans la valorisation de nos actions. Le comité scientifique du congrès national de médecine et santé au travail a retenu la présentation du groupe sur la collaboration médecin/infirmière dans les nouvelles visites ouvertes à délégation, particulièrement la visite de pré reprise.

Ce congrès est un temps fort de notre profession, une occasion incontournable pour tous les acteurs de la santé au travail francophones de se tenir informés des dernières avancées de nos métiers et de partager leurs expériences et leurs connaissances avec leurs pairs.

La présentation de l'ASTE a été accueillie avec beaucoup d'intérêt par les services présents, a suscité des questions intéressantes et donné des pistes de travail. Ce temps fort a surtout révélé que nos préoccupations et nos difficultés se retrouvent dans la plupart des services en France, petits et grands, et que nous avons toute notre place pour témoigner dans ce type d'évènement.

Enfin, même s'il n'existe que trois médailles à accorder, je ferai une exception en donnant une médaille d'honneur à l'ensemble du personnel qui a en 2024, comme chaque année, battu des records olympiques.

**Régine DENONCIN,
médecin coordinateur**



➤ LES CENTRES MÉDICAUX ASTE

au plus proche des employeurs
et de leurs salariés

ASTE LES ULIS

11, avenue des Andes
Immeuble le Carthagène
ZA Courtaboeuf 5
91965 Les Ulis cedex
☎ 01 69 18 80 40
✉ secretariat.lesulis@santetravailessonne.fr

ASTE EVRY

18 rue du Bois Sauvage
91000 Evry-Courcouronnes
☎ 01 69 91 04 11
✉ secretariat.evry@santetravailessonne.fr

ASTE MENECY

19, rue Lavoisier
ZAC de Montvrain
91540 Menecy
☎ 01 69 90 06 39
✉ secretariat.menecy@santetravailessonne.fr

ASTE MILLY-LA-FORÊT (centre annexe)

Place de la République
91490 Milly-la-Forêt
Contacter le centre de Menecy

ASTE. SAINT-MICHEL

10, rue d'Alembert
91240 Saint-Michel-sur-Orge
☎ 01 69 46 40 48
✉ secretariat.stmichel@santetravailessonne.fr

ASTE ETAMPES

ZAC du Bois Bourdon
Rue des Heurte-Bises
91150 Etampes
☎ 01 64 94 87 11
✉ secretariat.etampes@santetravailessonne.fr

ASTE DOURDAN (centre annexe)

23, rue de la Gaudrée
ZI de la Gaudrée
91410 Dourdan
Contacter le centre d'Etampes

ASTE MÉRÉVILLE (centre annexe)

1 Boulevard du Général de Gaulle
91660 Méréville
Contacter le centre d'Etampes

ASTE BREUILLET (centre annexe)

Pôle Santé
4, route d'Arpajon
91650 Breuillet
Contacter le centre d'Etampes

SIÈGE SOCIAL

22, rue Lavoisier • ZAC de Montvrain • 91540 MENECY

☎ 01 60 88 83 83

✉ contacts-menecy@santetravailessonne.fr